



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 2.1

Numéro de la demande : 2014-4356
Demande : Nouvelles propriétés chimiques d'une préparation commerciale – Garantie
Produit : Krystal Clear écostérilisateur au sel modèle ECO8110
Numéro d'homologation : 32056
Matière active (m.a.) : Appareil (ZZZ)
Numéro de document de l'ARLA : 2534325

Objet de la demande

La présente demande vise à homologuer le système de sel de mer Krystal Clear, modèle ECO 8110, un chlorinateur à l'eau salée pour les piscines mobiles hors-sol (CU 29).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation des risques pour la santé

Aucune évaluation des risques pour la santé n'est requise pour la présente demande.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

Évaluation de la valeur

Des renseignements sur la valeur ont été présentés pour confirmer la quantité de chlore libre disponible produite par le système de sel de mer Krystal Clear, modèle ECO 8110. Le dispositif peut générer un maximum de 0,305 kg de chlore libre disponible, ce qui est suffisant pour produire entre 1 et 3 ppm de chlore libre disponible dans le volume d'eau de piscine maximum pouvant être traité par un seul dispositif (55 000 L). Par conséquent, l'utilisation du système de sel de mer Krystal Clear, modèle ECO 8110 pour les piscines mobiles hors-sol est acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation des renseignements fournis à l'appui du produit, le système de sel de mer Krystal Clear, modèle ECO 8110, et elle

juge qu'ils sont suffisants pour homologuer le chlorinateur à l'eau salée pour les piscines mobiles hors-sol.

References

PMRA Document Number	Reference
2521716	2014, Engineer, DACO: 10.2
2521718	2014, Engineer, DACO: 10.2

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.